

Rapid'infos

Keleier Ploueskad

n°1083 du 14 décembre 2012

Recevez le rapid'infos par courriel en vous inscrivant sur le site www.mairie-plouescat.fr



ETAT CIVIL

Naissance : Aimeline PEREIRA DE ARAUJO, 75 rue de St Pol

Décès : Rachel DEROO, Kerdreux.

Louise DEROO, Kerdreux.

Marie Françoise BAJEUX épouse DEROO, Kerdreux.

Bernard DEROO, Kerdreux.

Mme Anna BERGOT veuve CAROFF, 50 Bd de l'Europe.

ARTICLES POUR LE RAPID'INFOS

Les articles pour le rapid'infos de la semaine 52 sont à déposer impérativement à la mairie pour le **lundi 24 dernier délai** . Merci

RESTAURANT SCOLAIRE ANITA CONTI

Lundi : salade ruzinoise, sauté de porc, petits pois et carottes, camembert, compote

Mardi : salade Rémy, poissonnette sauce tartare, riz, yaourt aux fruits

Jedi : médaillon de mousse de canard, sauté de volaille aux marrons, pommes pins, clémentine, dessert de Noël.

Vendredi : potage, burger de bœuf, gratin de brocolis, torsades, yaourt sucré.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

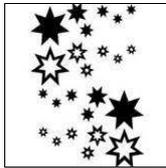
FÊTE DE NOËL

Mercredi 19 décembre à 16h. Gratuit.

Inscription recommandée au 02-98-69-88-81

Trois conteuses seront à la bibliothèque ce mercredi 19 décembre pour vous souffler quelques histoires de Noël au creux de l'oreille. Petits et grands pourront savourer de drôles d'histoires, souvent insolites et fantaisistes où les animaux se mettent à parler le soir de Noël. Vous apprendrez pourquoi les sapins sont décorés de guirlandes, vous découvrirez l'histoire d'un sapin qui a décidé de bouder le soir de Noël...

Un petit goûter sera offert à l'issue de la séance.



INFORMATIONS PAROISSIALES



Samedi 15 décembre, messe à 18h à Plounevez-Lochrist.

Dimanche 16 décembre, messe à 9h30 à Plouescat; ce sera la messe anniversaire pour Mme Jeanne Péron; à la même heure, messe également à Cléder; à 11h messe à Lanhouarneau et Tréfléz. Pas de messe ce jour à Tréflaouénan.

Mercredi 19 décembre à 18h, messe pour les défunts à Plouescat.

Mairie : tél. : 02 98 69 60 13

fax : 02 98 61 91 74.

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Permanence le samedi de 9h -12h

Office de tourisme: tél. 02 98 69 62 18.

Gendarmerie : 17 **Pompiers** : 18

Médecins : 15 **Pharmacie** : tél : 3237

Cabinets infirmiers :

THOMIN-ROUE-PENNEC-ROSEC : 02.98.69.81.69

COUBEL-HENRY, tél. : 02.98.69 85 60

LEA-GRIJOL, tél : 02.98.61.90.17

JACQ, tél : 02.98.69.64.80

NORMAND : 02 98 69 34 27

Ambulance : 02.98.19.15.15

Taxis:

ROSEC 02 98 69 95 02

LE PORS 02 98 67 00 00

Vétérinaire :02.98.69.90.18

Fourrière : 02.98.19.54.67

Déchetterie : 02 98 19 54 67

Maison des dunes : 02 98 61 69 69

A.R.T. : 02 98 61 91 84

P.L.H. : 02.98.61.91.51.

ALDS : 02.98.69.49.60

R.P.A.M. : 02 98 61 42 48.

Accueil de loisirs Kernic-Ty: 02 98 69 63 15

Foyer des jeunes: 02 98 69 81 60

Bibliothèque: 02 98 69 88 81

Centre nautique: 02 98 69 63 25

Base char à voile: 02 98 69 82 96

CINEMA LE DAUPHIN



Le hobbit : un voyage inattendu

Vendredi 14, samedi 15 à 20h45

Dimanche 16 à 15h et à 18h

Après mai

Lundi 17 à 20h45

Les cinq légendes

Mercredi 19 à 20h45

BIBLIOTHEQUE



Horaires d'ouverture

Mardi 10h/11h30 16h/20h

Mercredi 10h/11h30 15h/18h

Vendredi 16h/18h30

Samedi 10h/12h

Toutes les infos sont également en ligne sur le site internet.

La bibliothèque sera exceptionnellement fermée le mercredi 19 décembre (Fête de Noël).



INFORMATIONS CCBK

Parc d'activités de Kerhall – CLEDER- Tel : 02 98 69 44 54—accueil@ccb�.org
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, vendredi fermé au public l'après-midi
(permanence téléphonique de 13h30 à 17h30)

Maison des dunes et de la Randonnée à Tréfléz: 02.98.61.69.69 ou maisondesdunes@gmail.com

Service environnements/ déchets : Benne à déchets verts: Porsguen du 14 au 20 décembre.

Concernant LE TRI DES DECHETS, vous pouvez contacter l'ambassadeur du tri au : 06.85.59.84.46 ou à cochard.ccbk@orange.fr

Extincteurs périmés : les déchetteries de CLEDER et LANHOUARNEAU récupèrent vos vieux extincteurs non usagés mais périmés.

La déchetterie et la fourrière de Kergoal à Cléder : sont ouvertes du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à **17h30**

RAPPEL: La fourrière et la déchetterie de Kergoal ne sont pas habilitées à accueillir les chats.

Votre contact pour la taxe de séjour : Pour toute réclamation ou toute question sur la taxe de séjour, vous devez contacter le syndicat intercommunautaire au 06 15 89 73 38

Petite enfance

Maison de l'Enfance - Multi-accueil « Ty ar Vugale » - ZA de Kerhall à Cléder : 02.98.24.35.75

Maison de l'Enfance - Multi-accueil « Aux Doudous Magiques » - Bellevue à Plounevez-Lochrist : 02.98.61.44.36

Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) : 02.98.61.42.48

Informations de la semaine

Suite aux nombreuses plaintes reçues (risques d'accident, vols), nous vous rappelons que conformément aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental, les conteneurs d'ordures ménagères (**sur lesquels il est préférable d'indiquer le numéro de la résidence, ou éventuellement le nom de famille**) sont déposés préalablement sur le domaine public à l'heure de la collecte. Ils doivent être enlevés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte. Ces opérations sont effectuées **sous la responsabilité des usagers** qui détiennent la garde juridique des conteneurs.

En aucun cas le conteneur ne peut rester en permanence sur le domaine public.

Un doute, une question ? Contactez votre ambassadeur du tri au 06 85 59 84 46 ou par courriel à : cochard.ccbk@orange.fr

INFORMATIONS DIVERSES

Association Treas Glaz:

1- **Cotisations 2013:** les timbres d'adhésion pour l'année 2013 seront à votre disposition à partir du jeudi 20 décembre salle Ty an Oll de 10h à 11h. Prix de l'adhésion: 16€ payable uniquement par chèque. N'oubliez pas votre carte d'adhérent (indispensable pour obtenir le timbre).

2- Notre **Assemblée Générale** se déroulera dans la salle de conférences du restaurant CAP-OUEST le vendredi 25 Janvier. Après l'Assemblée un repas nous réunira dans la salle du restaurant. Participation au repas: 15€ payable uniquement par chèque (adhésion plus repas: faire 2 chèques). Date limite d'inscription jeudi 17 janvier dans la limite des places disponibles.

3- **Appel à Candidature:** si vous désirez rejoindre notre Conseil d'Administration et participer à nos travaux contactez Madame la Présidente de l'Association. Pour être candidat il faut être membre de l'Association depuis au moins 1 an et participer à quelques unes de nos nombreuses activités. Date limite d'inscription jeudi 17 janvier.

SEL

L'association SEL (Système d'Echange Local de la Cote Des légendes) organise sa dernière bourse d'échange de l'année Dimanche 16 décembre de 14 h à 18 h. à la Salle Ty en Oll. A cette occasion nous organisons un goûter de Noël avec la réalisation de crêpes. Nous demandons à tous nos adhérentes et adhérents de prévoir un petit présent dans l'esprit du SEL

Renseignement au 02 98 69 33 40 Valérie ou sel-cotedeslegendes@yahoo.fr

ASSOCIATION PUERTA HISPANICA

Une envie de soleil, une envie de voyage ...et pourquoi pas vous remettre à l'espagnol !! L'association PUERTA HISPANICA vous propose, dans une ambiance chaleureuse, des cours d'espagnol chaque mardi soir de 19h45 à 21h15 sur PLOUESCAT. Les cours, toujours animés de façon ludique, s'adressent à tous ceux qui veulent reprendre ou conserver la pratique de l'espagnol. Vous êtes intéressés ? Alors n'hésitez pas, contactez-nous soit par téléphone au 02 98 69 89 86 ou au 02 98 69 67 71, soit par messagerie

LES JARDINS DE PLOUESCAT

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 19 décembre, à 20h, à l'Espace Trémintin.

Thème: la biodiversité du jardin, ou , comment préserver ,accueillir et reconnaître la faune, les insectes utiles et nuisibles. L'atelier sera animé par Yann.

La séance est ouverte à tous, moyennant une participation de 2€ pour les non-adhérents.

DON DU SANG

L'établissement français du sang organise avec le concours de l'Amicale de PLOUESCAT une collecte de sang

La 5ème de l'année à la mairie le vendredi 28 décembre 2012.

L'établissement de transfusion sanguine de Bretagne a besoin de 800 poches de sang par jour pour sauver des vies à la demande pressante des services hospitaliers aussi en appellent-ils toutes les personnes en bonne santé de 18 à 70 ans de PLOUESCAT et des environs à venir donner leur sang. Un petit geste pour Noël qui concerne tout le monde.

Le Président rappelle en outre qu'une collation est offerte après le don et il est recommandé de ne pas venir à jeun. Comptant sur votre participation l'amicale vous remercie. (une carte d'identité est exigée pour le 1er don).



Plouescat – Saint Pol de Léon du 02 au 04 mai 2013

APPEL A CANDIDATURES....

3 minutes pour s'exprimer, raconter, ou réinventer le monde, voilà ce que propose l'Office de Tourisme dans le cadre du Festival International des Très Courts qui accompagne depuis plusieurs années l'émergence des nouveaux courants de création audiovisuelle tout autour du monde.

Que vous soyez novices ou confirmés, classiques ou novateurs, venez vous réunir autour d'un format de création unique et concis, où chacun a toute sa chance. Tourner un film de trois minutes maximum, voilà l'unique règle à respecter. Pour le reste, imagination et originalité sont fortement encouragées! Tous les supports proposant de la vidéo sont autorisés (caméscope, appareil photo, téléphone portable...) et les réalisations sont à remettre à l'Office de Tourisme de Plouescat avant le 20 février 2013, La participation étant gratuite. Un jury fera une sélection des réalisations qui seront alors diffusées au cinéma le Dauphin entre le 02 et 04 mai 2013.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'Office de Tourisme de Plouescat au : 02 98 69 62 18 / animation.plouescat@gmail.com et à consulter le site Internet dédié www.trescourts.com

TREFLAOUENAN

DIM. 16 DÉC. 2012

CONCERT



DE NOËL



Chorale **Orchestre**
Chante la Vie



à 15h30

à l'église paroissiale

École Artistique et Musicale de Plouescat



LOTO

PLOUESCAT

SAMEDI 12 JANVIER à 20h
Salle omnisport (près de La Poste)

- 1 PC PORTABLE
- 1 TELE LED 82 cm
- 1 ASPIRATEUR ROBOT
- 2 SOINS THALASSO 1/2 JOURNEE
- 6 BONS D'ACHAT DE 100 €
- 1 GPS
- 2 TABLETTES TACTILES

Et de nombreux autres lots...

Organisé par: l'école Notre Dame des Victoires & le collège St Joseph de PLOUESCAT
Salle chauffée avec chaises Restauration sur place Animation : Hervé

Tréflaouéan

Dimanche 16 décembre



Téléthon
2012



Randonnée pédestre,
équestre, VTT et trail

Départ salle multifonctions à partir de 9h
pour le vtt, trail et les cavaliers et 9h et 10h30
pour les marcheurs

Rando 5€
Rando et repas 12€
Repas 12€ enfant 7€



Kig ar farz

Contact
pour renseignement et
réservation repas
date limite le mercredi 12 décembre :
02.98.61.68.80
06.31.00.02.83

Organisation : Rando a Dreuz a Hed, Kernic VTT

INFORMATIONS SPORTIVES

KERNIC HAND BALL

Samedi 15 décembre 2012

Salle de Plouescat

Moins de 12 filles 3 (Lucie) rdv 13h30 match contre Plouvorn

Moins de 16 filles (Audrey) rdv 14h45 match contre Lesneven/Folgoet

Moins de 18 filles (Sylvie) rdv 16h30 match contre Gouesnou De garde : Voisin Elise et Pennors Claire

Salle de Cléder

Moins de 12 gars 1 (Arnaud et Stef) rdv 13h match contre Plougourvest

Moins de 12 gars 2 (Béa) rdv 14h30 match contre Landi/Lampaul

Moins de 16 gars (Dan) rdv 15h45 match contre Rospodern

Moins de 18 gars (Max) rdv 17h30 match contre Ergué De garde : Faujour Florent et Guillaume

A l'extérieur

Débutantes 1 (Béa), débutants 2 (Max) et débutantes 3 (Manu) départ à 9h pour tournoi à Morlaix à 10h retour 16h30, ne pas oublier votre pique-nique

Moins de 12 filles 1 (Laurent) départ à 12h45 match à St Pabu à 14h

Moins de 12 filles 3 (Pauline et Chloé) départ à 12h45 match à Landi (Ty Guen) à 13h30

Moins de 14 filles 1 (Nolwenn) départ à 14h match à Plouvorn à 15h15

Moins de 14 filles 2 (Mag) départ à 14h15 match à Pleyber Christ (Bot On) à 15h30

Moins de 15 filles (Nath) départ à 14h30 match à Lannilis (Kervezan) à 16h

Dimanche 16

A l'extérieur

Moins de 17 filles (J-Marc) départ à 12h45 match à Plouvorn à 14h



Association Sportive Voile Plouescat.

Samedi 15 Décembre:

- Optimist: rendez-vous à 13h30 au Centre Nautique pour la dernière activité de l'année.

AB CYCLO

Circuit du 16/12/2012: (62 km) RDV à 9 h00 au local Plouescat/Poulfoen/Roguennic/Kersaliou/Tréflaouénan/Ste Catherine/Mespaul/Croaz Ar Born/Plougourvest/St Vougay/Mengleuz/Plouescat.



SAINT-PIERRE FOOTBALL

Vendredi 14 décembre

Vétérans : match à taule, rdv au Pressoir à 19h30.

Samedi 15 Décembre

U7, U8, : Plateau à Kerlouan à 14h , rdv au terrain à 13h00. Responsables : Stéphane Rosa et Jean Jacques Le Négaret.

U9 : repos

U11 : match de coupe à 13h45 à Guisseny , rdv au terrain à 12h45. Responsables : Guy Le Duff et Stéphane Guéguen. Transport : à désigner

U13 : match de coupe nationale à 9 à 14h à St Martin des Champs, rdv au terrain à 12h45 responsables: Philippe Kerbrat et Alain Kaspézak. Transport:André, Pronost et Guillem.

U15 : Match à Plouescat à 15h30 contre Le GJ Plouéan, rdv au terrain à 14h15, responsables : Jean Yves Louarn, Yannick Fouler, Yves Abiven.

U17 : Match à 15h30 à Plouescat contre Plougastel, rdv au terrain à 14h30, responsables : Florent Cardinal, Jean Luc Moisan et Xavier Jacob. Joueurs mis à disposition des U19 : Cardinal, Chataigner, Elard et Gauvrit . Absents : Cueff et Coroller .

U19 : Match à Roscoff contre Roscoff à 15h30, rdv au terrain à 13h45, responsables : Nicolas Vandaele, Stephane Nedellec et John Neret.

Dimanche 16 Décembre

Equipe A : Match à Plouescat contre Plougouvelin1 à 15h, rdv au terrain à 13h45

Equipe B : Match à Lampaul-uimilliau contre ES Lampaulaise 2 à 13h, rdv au terrain à 11h15

EQUIPE C: Match contre Guisseny 2 à Plouescat à 13h, rdv au terrain à 12h15



MUCO 29

Assemblée Générale

Samedi 22 Décembre 2012

à 18h30 salle Premel

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de notre association qui se tiendra le Samedi 22 Décembre à 18H30 dans la salle Premel (derrière la Caisse d'Epargne)

- Bilan de l'année 2012 : bilan financier, bilan maillots, partenariats...
 - Organisation du 27^{ème} rassemblement
 - Election du tiers sortant
 - Remerciements et vœux
- Pot de l'amitié**

Votre présence est importante et nous vous serions reconnaissant de bien vouloir **confirmer votre venue** auprès de notre secrétaire Morgane JEZEQUEL au **06 72 69 02 73/ morganejezequel@orange.fr**

BÉNIN MAMAN BONHEUR

La Présidente et les adhérentes plouescataises de l'Association « Bénin Maman Bonheur » remercient toutes les personnes ayant participé à leur expo-vente des 1er et 2 décembre : merci pour les achats effectués, les dons, les tricots, les rencontres, les discussions autour du café...

Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, toute action, même petite, nous permet d'améliorer la vie quotidienne et l'avenir des enfants et des jeunes mamans que notre association a pris en charge.

En leur nom, nous vous disons un grand MERCI



JEUDI 27 DECEMBRE

WHITE Party

19 H 00 - 23 H 00

VIENS FÊTER LA FIN DE L'ANNÉE SUR LA PISTE DU MILTON

ENTREE 10 EUROS
Buffet pizzas avec une conso soft
Boisson soft supplémentaire 2 Euros
Autorisation parentale obligatoire

ORGANISÉE PAR L'ANIMATION JEUNESSE
Infos et réservations Anthony MILIN
TEL: 06.45.51.80.59

LE MILTON
BAR - CLUB

55 RUE DE PORSGUEN - 29430 PLOUESCAT
INPOLINE & RESERVATION / 02.98.69.80.00

Soirée sans alcool - sans tabac



ANIMATION JEUNESSE (12-17ans)

Vacances Noël 2012 (Sur Inscription)



	Mercredi 26 Déc.	Jeudi 27 Déc.	Vendredi 28 Déc.
ANIMATIONS	<p>Tournoi de KIN-BALL (jeu collectif québécois avec un ballon de 1m22)</p>  <p>14h-17h 3€</p> <p>RDV : 13h45 Salle de l'Europe</p>	<p>« WHITE PARTY » au Milton</p> <p>Viens fêter la fin de l'année sur la piste du Milton !!! (piste de danse, jeux, discussions, cadeaux...).</p>  <p>Soirée privée de 19h à 23h00 10€ (buffet pizzas + 1 conso soft)</p> <p>Ouverte aux 13- 17 ans</p> <p>Autorisation parentale obligatoire Infos et réservations- Anthony 06 45 51 80 59</p>	<p>Atelier CREATION DE BRACELETS ET BIJOUX</p> <p>Technique fil d'aluminium et perles : Boucles d'oreille, bracelets, bagues....</p>  <p>13h30 – 17h30 3€</p> <p>RDV : 13h30 Salle du Conseil municipal</p>
ANIMATIONS	<p>Ouverture libre du Foyer</p>  <p>13h30-17h30</p> <p>Tournoi de Wi Sur écran géant</p>	<p>Tournoi de FOOT EN SALLE</p>  <p>FUTSAL</p> <p>13h30-16h30 2€</p> <p>RDV : 13h30 Salle de l'Europe</p>	<p>Pas d'animation</p>

Inscriptions et renseignements, contactez Anthony MILIN au 06 45 51 80 59

DIMANCHE
16
DECEMBRE



ORGANISE UN



**THE
DANSANT**

PLOUESCAT
Salle de La CARAVELLE

**TOUS LES 1^{ERS} DIMANCHES
DE CHAQUE MOIS**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 DECEMBRE 2012 A 20 HEURES.

Le 6 décembre deux mil douze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean LE DUFF, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : Jean LE DUFF, Maire ; Christiane DUBRAS, Isabelle LE DUFF, Karine ANDRE, André CREFF, adjoints ; Yvonne PRIGENT, Irène ROCCHI, Joël BERTHONNEAU, Alain ROUXEL, Sylvie JEZEQUEL, Mireille GUILLOU, Isabelle MEUDEC, Sandrine JAOUEN, Anthony MILIN, Christel MORVAN, Alfred CORBE, Yvette KERMOAL ; Geneviève SABATHE, Gérard LE DUFF, Béatrice LAJARRIGE.

Absents ayant donné pouvoir : Martial HASCOET à Jean LE DUFF, Jean-Pierre SALAUN à Gérard LE DUFF, Jean-Yves LEOST à Christiane DUBRAS.

Absents : Marc ANDRE, Philippe KERBRAT, Yvon FILY / Yvon JULIAN.

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

La séance est ouverte à 20H00.

Anthony MILIN est désigné secrétaire de séance

Après un moment de recueillement suite au décès de la famille de M. et Mme DEROO la veille dans l'incendie de leur domicile sur Plouescat, Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance du Conseil Municipal.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2012

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé.

2) DECISIONS MUNICIPALES PRISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision municipale prise depuis la dernière séance :

- **Décision municipale n°15.2012** – Contrat de prêt de 500 000 € au titre du budget principal 2012 avec le Crédit Mutuel de Bretagne et décomposé comme suit :
 - 300 000 € à taux fixe de 4,10%, échéance trimestrielle constante sur 180 mois (15 ans), et commission d'engagement de 0,15% du montant du prêt ;
 - 200 000 € à taux variable Euribor 3 mois avec une marge de 2,50%, échéance trimestrielle constante sur 180 mois (15 ans), et commission d'engagement de 0,15% du montant du prêt.
- **Décision municipale n°16.2012** – Contrat de prêt de 40 000 € au titre du budget annexe de l'eau 2012 avec le Crédit Mutuel de Bretagne : taux fixe de 4,10%, échéance trimestrielle constante sur 180 mois (15 ans), et commission d'engagement de 150€.
- **Décision municipale n°17.2012** – Contrat de prêt de 90 000 € au titre du budget annexe de l'assainissement 2012 avec le Crédit Mutuel de Bretagne : taux fixe de 4,10%, échéance trimestrielle constante sur 180 mois (15 ans), et commission d'engagement de 150€.

3) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - INFORMATION SUR LES COMMISSIONS QU'Y. KERMOAL SOUHAITE INTEGRER

Le Conseil Municipal est informé du souhait d'Yvette KERMOAL, nouvellement élue au sein du Conseil Municipal suite à la démission de Christine LECORCHET, d'intégrer les commissions suivantes : Finances, Urbanisme et Enfance/Jeunesse.

4) URBANISME – ECHANGE ENTRE HABITAT 29 ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, suivant un avis préalable favorable de la Commission d'Urbanisme réunie le 15 octobre dernier, autorise un échange gratuit de parcelles avec Habitat 29 au niveau de la Résidence du Mesguen. Les surfaces échangées sont les suivantes : 49m² cédés par la Commune à Habitat 29 contre 19m² cédés par Habitat 29 à la Commune. Les services des Domaines ont estimé que « compte tenu de l'engagement par Habitat 29 d'établir l'acte de cession à ses frais, les 2 lots seront évalués à la même valeur soit 500 € chaque lot » malgré la différence de superficie.

5) URBANISME – DENOMINATION DE VOIRIE

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, sur proposition de la Commission d'Urbanisme réunie le 15 octobre dernier, nomme « rue des mésanges » la voie qui sera créée dans le lotissement privé en cours de réalisation Rue de Brest.

6) URBANISME – ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA CESSION D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT LA CROIX

Le Conseil municipal, *à l'unanimité*, sollicite la réalisation d'une enquête publique préalable à la désaffectation et à l'aliénation de 190 m² environ d'un chemin rural sur *La Croix* au prix de 1,50€ le m² (estimation des Domaines) afin de permettre une extension des serres agricoles situées à proximité.

André CREFF précise qu'un seul commissaire enquêteur sera sollicité pour les différentes demandes de déclassement qui ont été sollicitées depuis le début de l'année.

7) URBANISME – SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS COMMUNALES DANS UN TERRAIN PRIVE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention prévoyant une servitude de passage de canalisations communales sur une largeur de 3 mètres dans un terrain privé (parcelle référencée AK.33 au cadastre) Suite à la réalisation des travaux de réseaux dans le secteur de *Kerallé*. En contrepartie de cette servitude, la commune de PLOUESCAT s'engage à créer un chemin d'accès à la parcelle par l'impasse de *Kerallé*.

8) URBANISME – DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL NECESSAIRE AU PROJET PORTE PAR LA SICA

Suite à l'enquête publique réalisée en mai 2012 et aux conclusions du Commissaire enquêteur, il est proposé au Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le déclassement de la portion de chemin rural partant de la RD 10 et délimitant les territoires des Communes de Plouescat et de Cléder à hauteur des lieudits de *Créach ar vrenn* et de *Gorrébloué Huella* sur Plouescat, aux fins d'un échange avec la SICA pour la réalisation de son projet de plateforme sur les territoires des 2 communes. La SICA aura l'obligation de recréer un chemin en périphérie de sa propriété. En outre, le Conseil municipal sollicite à la SICA le remboursement des frais engagés au titre de l'enquête publique effectuée.

9) AGRICULTURE – MOTION POUR LA REGULATION DE LA POPULATION DE CHOUCAS

Sur sollicitation du syndicat des exploitants agricoles FDSEA de la commune, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, demande au Préfet du Finistère de prendre des mesures de régulation efficaces *pour enrayer la prolifération* des choucas des tours, espèce protégée depuis plus de 20 ans, et dont la prolifération excessive occasionne de nombreux dommages tels que les dégâts aux cultures (plants arrachés, semis à refaire) et les obstructions de cheminées avec les nids (générant des risques d'incendie). Un assouplissement de la contrainte liée à la présence obligatoire des lieutenants de louveterie lors de la destruction autorisée de choucas est nécessaire.

10) LITTORAL – SERVITUDE DE PASSAGE LE LONG DU LITTORAL : DEMANDE DE REALISATION D'UNE ETUDE

Suite à l'annulation par le Tribunal administratif de Rennes de la précédente procédure portée par l'Etat pour la mise en place d'une servitude de passage le long du littoral, il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour relancer ce dossier. Il est rappelé que la loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 a institué une servitude de passage des piétons sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime (DPM), consistant en un droit de passage de trois mètres en retrait de celui-ci. Cette servitude, dite de plein droit, est en vigueur le long du domaine public maritime depuis le 1er novembre 1978. Le tracé de cette servitude peut être modifié, compte tenu des caractères particuliers de chaque section du littoral. Ces modifications nécessitant une procédure spécifique comportant une enquête publique, une étude du projet s'avère nécessaire.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte le principe d'une étude sur ce tracé préalablement à la procédure spécifique comportant une enquête publique et demande la réalisation de celle-ci aux services de la Direction départementale des territoires et de la mer. A noter que la Commune prendra à sa charge l'aménagement du sentier ainsi que son entretien après la réalisation.

11) VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de 4 subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- *Téléthon* : le résultat de la vente des livres réalisée par la Bibliothèque municipale les 30 novembre et 7 décembre 2012. Les livres proposés à la vente sont issus d'une opération de « désherbage » au sein du fonds de la Bibliothèque ;
- *Saint Pierre Football* : 600 € à l'occasion des 100 ans du club qui ont été fêtés au début de l'été ;
- *Leon'art Jazz* : 200 € pour participation au coût du tir du feu d'artifice du 14 juillet 2012 supporté par l'association ;
- *Comité d'animation de Porsguen* : 300 € pour participation au coût du tir du feu d'artifice du 5 août 2012 supporté par l'association.

12) RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS « ADMINISTRATIVES » DE POSTES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création administrative au 1er janvier 2013 des postes suivants : animateur sportif sur le grade d'opérateur des APS (catégorie C / filière sportive) à temps complet /agent polyvalent des temps périscolaires sur le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C / filière technique) à temps non complet (33,85/35^{ème}).

13) RESSOURCES HUMAINES - PRIME DE FIN D'ANNEE ATTRIBUEE AU PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote une enveloppe financière de 20 000 € à affecter pour le versement d'une prime de fin d'année au personnel communal (titulaires, stagiaires et contractuels ayant une présence cumulée sur l'année de 3 mois pleins) au titre de 2012. La prime ne sera pas versée à un agent en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois (sauf pour les cas d'accident du travail et de maternité). Les attributions individuelles seront effectuées par arrêtés du Maire dans la limite de l'enveloppe définie, des conditions de présence/temps de service et selon des critères d'assiduité, de manière de servir et de responsabilité. Chaque critère sera évalué sur une base de points qui, cumulés, définissent une note sur 20. Le système retenu l'année passée pour définir les notes par critère est reconduit (Assiduité 8 points, Manière de servir 9 points, Responsabilité 3 points) ainsi que la note de référence de 15/20 répondant à un barème défini par l'enveloppe à répartir entre l'ensemble des agents. *Sandrine JAOUEN demande si ce système est propre à Plouescat. Le Maire lui répond par l'affirmative en rappelant que c'est justement le Conseil Municipal qui, tout d'abord, décide du principe d'attribution ou non d'une prime de fin d'année et, ensuite, définit le montant de l'enveloppe globale et les critères de répartition.*

14) RESSOURCES HUMAINES – EVALUATION PROFESSIONNELLE : EXPERIMENTATION EN 2012 DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Dans le cadre des nombreuses réformes dont fait l'objet la Fonction Publique Territoriale, c'est aujourd'hui la procédure d'évaluation des agents qui est amenée à évoluer. A compter de 2013, les fiches de notation annuelle disparaîtront pour faire la place à un entretien professionnel mené par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et qui fera l'objet d'un compte-rendu retraçant le bilan de l'année écoulée et les objectifs pour l'année à venir. C'est un véritable changement culturel au sein de la Fonction Publique Territoriale et pour permettre de l'appréhender « en douceur », le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'inscrire Plouescat dans la démarche expérimentale et ainsi d'éviter de subir, à compter de l'année prochaine, l'obligation réglementaire. Il est opéré, parmi une liste de critères pré-validés par le Comité Technique du Centre de Gestion du Finistère, un choix de critères d'évaluation pour les quatre compétences professionnelles évaluées :

- Efficacité dans l'emploi : fiabilité et qualité du travail effectué – implication dans le travail – disponibilité – planification – anticipation – conduite de projet – analyse et synthèse ;

- Compétences professionnelles et techniques : compétences techniques de la fiche de poste – autonomie – application des directives données – entretien et développement de ses compétences – respect des normes et procédures – qualité d’expression écrite et orale – adaptabilité ;
- Qualités relationnelles : travail en équipe – relation avec le public (politesse, courtoisie) – respect des valeurs du service public (continuité, égalité de traitement, poursuite de l’intérêt général) – aptitudes relationnelles dans l’environnement professionnel – esprit d’ouverture au changement – écoute – relations avec les élus ;
- Capacités d’encadrement ou à exercer des fonctions d’un niveau supérieur : faire des propositions – faire appliquer les décisions – faire circuler les informations nécessaires à l’efficacité de l’équipe et des individus – mobiliser et valoriser les compétences individuelles et collectives – animer une équipe – prendre des décisions).

L’ensemble des agents de la collectivité, quel que soit son niveau hiérarchique ou son niveau d’expertise, sera évalué par compétence professionnelle sur les trois premiers critères, jugés fondamentaux ; ensuite, un critère supplémentaire sera ajouté à chaque niveau hiérarchique supérieur ou à chaque niveau d’expertise supplémentaire.

15) RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION AVEC LE CDG29 POUR LA PRESTATION « SANTE AU TRAVAIL »

A l’unanimité, le Conseil municipal décide d’adhérer au service « Santé au travail » proposé par le CDG29 à compter du 1er janvier 2013 qui prendra en charge notamment les visites régulières de médecine du travail. Le financement du service sera réalisé par une cotisation versée au Centre de Gestion et actualisée chaque année. Pour la première année celle-ci sera de 0,37%.

16) ADMINISTRATION GENERALE – MARCHES D’ASSURANCES AU 1^{ER} JANVIER 2013

Dans le cadre de l’appel d’offre ouvert lancé pour le renouvellement des marchés d’assurance de la Commune au 1^{er} janvier 2013, à l’unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer et notifier les marchés des lots n°1 « Dommages aux biens et Risques annexes », 3 « Flotte automobile et Risques annexes », 5 « Plaisance » et 6 « Risques statutaires » à l’attributaire retenu par la CAO le 6 décembre 2012 au vu de l’analyse des offres présentée par le cabinet d’expertise Consultassur – recruté en juin dernier pour assister la Commune dans la démarche –, à savoir GROUPAMA. Les économies annuelles réalisées suite à cette attribution seront de l’ordre de 55 000 €. *Yvette KERMOAL demande s’il est prévu de bloquer les tarifs pour éviter une envolée ultérieure. Réponse : les offres retenues garantissent les prix sur 3 ans contrairement à certaines autres offres reçues.*

Les lots n°2 « Responsabilité civile et Risques annexes » et 4 « Protection juridique » ont dû être déclarés infructueux faute. La consultation a été relancée pour ces deux seuls lots suivant une procédure adaptée. L’attribution des marchés correspondants sera réalisée par décision municipale du Maire conformément à la délégation que lui a confié le Conseil municipal par délibération du 25 mars 2008. *Le Maire indique que la situation littorale de la Commune explique pour partie l’absence d’offre pour les lots n°2 et 4 dans la mesure où les risques en terme de R.C. et protection juridique sont considérés plus importants par les assureurs (catastrophes naturelles et réglementation en urbanisme). Dès lors, le résultat de la relance de la consultation pourrait être en sens inverse et voir une augmentation des tarifs pratiqués jusqu’alors.*

17) RELATIONS INSTITUTIONNELLES – TRANSFERT A LA C.C.B.K. DE LA COMPETENCE SPORT LIMITEE A LA PARTICIPATION AU PROJET DE CENTRE AQUATIQUE DE LA COTE DES LEGENDES ET A L’ENSEIGNEMENT DE LA NATATION DANS LES ECOLES PRIMAIRES

A l’unanimité, le Conseil municipal décide de transférer à la Communauté de Communes de la Baie du Kernic la compétence sport limitée à la participation au projet de centre aquatique intercommunautaire de la Côte des légendes et à l’enseignement de la natation dans les écoles primaires (entrées et déplacements). *La CCBK va bénéficier d’un fonds de péréquation dont le montant est exponentiel ; dès lors, elle considère que ce fonds pourra financer ce projet sans impact sur les dépenses de la communauté.*

18) RELATIONS INSTITUTIONNELLES – DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LANDIVISIAU ET FUSION DU SIVU DES COPROPRIETAIRES DE LA TRESORERIE DE PLOUESCAT AVEC LA C.C.B.K.

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable à la dissolution au 1er janvier 2013 du Syndicat mixte de transport scolaire de Landivisiau et à la fusion du SIVU des copropriétaires de la Trésorerie de Plouescat avec la Communauté de Communes de la Baie du Kernic.

19) RELATIONS INSTITUTIONNELLES – MOTION POUR LE MAINTIEN D’UN CENTRE D’EXPLOITATION DES R.D. A PLOUESCAT

A l’unanimité, le Conseil Municipal adopte une motion sollicitant le maintien sur Plouescat d’un centre d’exploitation des Routes Départementales dans la mesure où un éloignement de ce service serait nuisible à la qualité des prestations rendues en raison de la perte de la connaissance du réseau / des temps d’intervention plus longs lors d’évènements météorologiques (notamment en période hivernale) ou d’accidents / de la fin des aides logistiques et matérielles aux communes.

20) FINANCES – DON DE 5 000 € DE LA FONDATION TREMINTIN POUR LA REALISATION DE TRAVAUX A LA CHAPELLE DE KERZEAN

A l’unanimité, le Conseil Municipal accepte un don de 5 000 € de la Fondation Trémintin conditionné à la réalisation de travaux à la Chapelle de Kerzéan (pose de gouttières). *André CREFF rappelle que Pierre Trémintin avait déjà financé, sur ses propres deniers, la réfection de la toiture dans les années 1960. Béatrice LAJARRIGE demande si la pose de gouttières est autorisée. André CREFF lui indique que l’Architecte des Bâtiments de France a donné son aval.*

21) FINANCES - INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le versement à Monsieur le Receveur Municipal au taux maximum, de l’indemnité de conseil ainsi que l’indemnité dite de budget, en contrepartie des services rendus dans la confection et la bonne exécution des budgets. La totalité représente environ 900 €.

22) FINANCES - DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT

Budget Principal (Commune) : Le Conseil municipal, *par 19 voix Pour et 4 abstentions*, adopte la décision modificative correspondant au Budget principal de la Commune. *Gérard LE DUFF revient sur les charges sur l’article traitant de l’entretien*

du matériel roulant et estime qu'il faudrait mieux investir dans du matériel neuf plutôt que de faire des réparations. Le Maire explique qu'il préfère investir dans la réparation dans la mesure où par exemple les services municipaux avaient proposé le remplacement d'un tracteur jugé inutilisable et dangereux et que les réparations n'ont coûté que 1500 €.

Budget annexe de l'eau : Le Conseil municipal, *à l'unanimité*, adopte la décision modificative correspondant au Budget annexe du service des eaux. Aucune question n'est posée.

Budget annexe de l'assainissement : Le Conseil municipal, *à l'unanimité*, adopte la décision modificative correspondant au Budget annexe du service d'assainissement collectif. Aucune question n'est posée.

23) FINANCES - VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2013

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, adopte l'ensemble des tarifs municipaux applicables en 2013. Globalement les tarifs font l'objet d'une augmentation de l'ordre de 2% pour suivre l'inflation, cependant l'attention des conseillers municipaux est attirée sur quelques particularités : maintien des tarifs à la bibliothèque sur la prestation d'emprunt de DVD, augmentation de 5% sur les coûts de repas à la cantine Anita Conti (représentant moins de 20 € / an pour un élève régulier sur 4 repas/semaine), augmentation de plus de 2% des tarifs de droit de place sur le marché en période hivernale. *Le Maire s'arrête également plus spécialement sur les tarifs de l'eau considérant que la Commune la vend moins cher qu'elle ne l'achète pour les consommations de moins de 30m³. Il peut être intéressant d'augmenter la première tranche de tarification et de diminuer la suivante. A réfléchir pour l'année prochaine. Yvette KERMOAL trouve que le système de tarification n'est pas incitatif aux économies d'eau car « plus on consomme moins on paye cher ».*

24) FINANCES - AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE NOUVELLES DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS 2013

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* (Gérard LE DUFF indique que sa liste est d'accord mais seulement pour le matériel du centre nautique et les travaux de la chapelle de Kerzéan = « abstention partielle »...), autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation accordée porte sur 25% des crédits budgétisés en 2012.

Pour le budget principal, cela représente 357 250 € qui seront affectés si besoin avant adoption du budget 2013 à la fin des programmes d'investissement déjà entamés sur le plan comptable et aux investissements pour le centre nautique pour 2013, pour les travaux sur la Chapelle de Kerzéan et pour l'aménagement du terrain de la bibliothèque/salle multifonctions.

Pour le budget de l'assainissement, cela représente 39 221 € qui seront affectés à la fin des programmes d'investissement déjà entamés sur le plan comptable et aux gros travaux sur le réseau d'assainissement collectif.

Pour le budget de l'eau, cela représente 33 905 € qui seront affectés à la fin des programmes d'investissement déjà entamés sur le plan comptable et aux gros travaux sur le réseau d'eau.

Les crédits effectivement engagés sur la base de l'autorisation seront repris aux budgets primitifs 2013.

25) FINANCES - AUTORISATION A MANDATER DES ACOMPTES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE 2013

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, afin de répondre, en début d'année, aux besoins éventuels de trésorerie d'associations ou autres organismes auxquels la Commune verse habituellement une subvention ou une participation, autorise le Maire à mandater des acomptes à hauteur de 30% maximum du montant alloué à chaque organisme en 2012 pour les organismes connus de la Commune et qui feront une demande justifiée par une situation exceptionnelle.

26) FINANCES - AUTORISATION A MANDATER 25% DE LA PARTICIPATION VERSEE A L'ECOLE NOTRE DAME DES VICTOIRES AU TITRE DE 2013

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, autorise le mandatement de 25 % de la participation communale au fonctionnement de l'école Notre Dame des Victoires de l'exercice précédent pour les trois premiers versements (janvier, avril, juillet) ; pour le quatrième versement (octobre), il sera versé le solde de la participation qui sera allouée pour l'exercice 2013.

27) QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Horaires de la bibliothèque : Isabelle LE DUFF fait part d'une proposition de modification pour qu'ils soient un peu plus réguliers avec une fermeture trois fois par semaine à 19 heures au lieu d'avoir une ouverture tardive à 20h et deux autres plus tôt. A voir également avec les bénévoles.*
- ✓ *Annonce de la conférence Café des sciences le 13 décembre sur « les experts à Plouescat ».*
- ✓ *Gérard LE DUFF se fait porte-parole de Jean-François TONNARD qui a demandé une révision du PLU pour ce qui concerne sa propriété et à son activité (pour laquelle il a reçu des subventions). La réponse du Maire est technique : le PLU adopté en 2007 par l'équipe précédente prévoit sur la zone une classification en Nh qui limite les extensions et son projet ne répond pas aux possibilités réglementaires, il n'est donc pas possible de répondre positivement à sa demande de permis en l'état de la législation bien que cela soit regrettable. La révision du PLU pour cette seule parcelle supposerait un intérêt général qui n'est pas ici évident. Yvette KERMOAL remarque que l'administré a fait son projet avant de solliciter le permis.*
- ✓ *Concernant la demande de mise à disposition d'un hangar par la Société des courses hippiques, il est demandé où en est le dossier. Il est indiqué qu'une solution temporaire a été trouvée (les lices sont à l'abri).*
- ✓ *Gérard LE DUFF trouve regrettable qu'il n'y ait eu « personne de la municipalité » à soutenir la famille JOBARD à l'occasion du jugement de l'affaire du SOKALIQUE. Irène ROCHI indique qu'elle devait s'y rendre comme elle l'avait annoncé mais qu'elle a été empêchée au dernier moment.*
- ✓ *Sandrine JAOUEN présente le programme du Téléthon pour l'édition 2013 : animations sur 4 week-ends sur les communes de Cléder, Tréflaouéan et Plouescat).*

Fin de séance à 22h00.